



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse  
Cunsigliu Economicu Sociale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE<sup>1</sup>**  
**Du Mardi 24 janvier 2023 à 10h**  
Présentiel (Salle des délibérations – Assemblée de Corse)

Le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de Corse s'est réuni **le mardi 24 janvier 2023, à 10 heures**, en présentiel de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse, pour tenir sa séance plénière, sous la Présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI.

Le secrétariat de séance était confié à Madame Marie-Josée SALVATORI, Vice-Présidente.

**L'ordre du jour était le suivant :**

- I- Election du (de la) présidente de la commission Développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective ;**
- II- Projet de procès-verbal du mardi 13 décembre 2022 ;**
- III- L'examen des projets d'avis relatifs à la saisine de Monsieur le président du Conseil Exécutif ;**

**2.1-Projet d'avis 2023-01** relatif à la Politique culturelle de la Collectivité de Corse : vers une nouvelle stratégie dans une perspective d'autonomie : bilan et perspectives ;

**2.2- Projet d'avis 2023-02** relatif au Débat sur les Orientations Budgétaires de la Collectivité de Corse 2023.

- IV- Cadre à la réflexion « statut d'autonomie » ;**
- V- Questions diverses.**

\*\*\*

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité

**Étaient présents :**

ANDREANI Christian, ANGELETTI André, ARNAUD-SUSINI Marie-Ange, BARBE Michèle, BATTESTINI Antoine, BIAGGI Michèle, BOSSART Patrice, BRIGNOLE Jean, CASABIANCA François, CASANOVA Mathieu, CHOURY Hyacinthe, CLEMENTI Jean-Pierre, CUCCHI Laetitia, DAL COLLETTA Jean, DE PERETTI Nicolas, DIPERI Bertrand, DUBREUIL-VECCHI Hélène, FILIPPI Bernard, FRANCESCHI Henri, GIACOMONI Léon, GIANNI Jean-Jacques, GIUDICELLI Jean-Pierre, GODINAT Jean-Pierre, LUCIANI Denis, LUCIANI Jean-Pierre, LUCIANI Jean-Pierre, MARCAGGI Antoine, MARCELLINI Marie-Désirée, MATTEI Jean-Toussaint, MIAS Patrick, NICOLI Marie-Jeanne, NOVELLA Christian, O'BINE Pat, OLLANDINI Jean-Thomas, PASQUALI François-Laurent, PELLEGRIN Dominique, RIUTORT Jean-Jacques, RUBINI Pierre-Jean, SALVATORI Marie-Josée, SALVATORINI Patrick, SAVELLI Jean-Pierre, VENTURINI Stefanu, VITALI Pierre.

**Étaient absents et ont donné pouvoir (7) :**

Charles CASABIANCA (*Pouvoir à Patrice BOSSART*), Fabien MINEO (*Pouvoir à Dominique PELLEGRIN*), Rosine MONDOLONI (*Pouvoir à Christian NOVELLA*), Stéphane PAQUET (*Pouvoir à François-Laurent PASQUALI*), Valérie SALDUCCI (*Pouvoir à Pat O'BINE*), Marcel SANTINI (*Pouvoir à Michelle BIAGGI*).

\*\*\*

**Madame la Présidente Marie-Jeanne NICOLI** initie la réunion par les mauvaises conditions météorologiques du jour, afin de sensibiliser les Conseillers sur la nécessité de concision puisque les Conseillers qui ont bravé le Col de Vizzavona enneigé, devront repartir rapidement après le buffet déjeunatoire.

Puis **Madame la Présidente** demande à **Madame la vice-présidente, Marie-Josée SALVATORI** de procéder à l'appel des conseillers, après constatation du quorum (*42 présents à l'ouverture de séance*), **la Présidente**, précise que le CESECC peut valablement délibérer.

**La Présidente** salue la présence de Patrick MIAS qui succède à Louise NICOLAI en qualité de représentant de l'U2P Corse et qui assiste pour la 1<sup>ère</sup> fois, sous l'actuelle mandature, à une séance plénière.

**Michelle BIAGGI** souhaite s'exprimer au nom des personnes qui ont fait la route ce jour, au sujet des risques encourus pour arriver jusqu'à Ajaccio, au regard des mauvaises conditions météorologiques et sollicite la Présidente pour réfléchir à des solutions de sécurité (par ex, démocratisation de la visioconférence).

**La Présidente** objecte que le mode mixte (visioconférence et présentiel) va être mis à l'étude. Il conviendra de s'assurer préalablement, auprès des services juridiques, des modalités indispensables à mettre en place pour sécuriser juridiquement les opérations de vote ; d'un point de vue technique, l'ensemble des conseillers étant dotés d'une tablette il n'y a, de ce côté-là, semble-t-il aucun obstacle particulier identifié, les services faisant en ce moment même le nécessaire pour en assurer l'opérationnalité. Il est précisé qu'il conviendra en outre, de modifier le Règlement Intérieur pour réglementer ces nouvelles procédures puis termine en indiquant être consciente des mauvaises conditions qui se produisent chaque saison, enfin, elle remercie Michelle BIAGGI pour son intervention.

**Jean BRIGNOLE** complète le propos de Michelle BIAGGI, et ajoute à l'intention de la Collectivité de Corse qu'au col de Vizzavona, aucun contrôle n'a été effectué en amont pour vérifier que les véhicules étaient réellement équipés, alors que la tempête était annoncée.

S'agissant de la tenue des séances en visioconférence, les 3 salles de télé-présence de la Collectivité pourraient répondre à ce besoin, puisque des Agences comme l'Office des Transports de la Corse (OTC) se réunissent en plénière de cette façon.

**La Présidente** confirme que cette possibilité est à l'étude, toutefois le service juridique doit confirmer la légalité de la procédure pour la sécurisation des votes électroniques.

\*\*\*

**1/ Election du (de la) présidente de la commission Développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective ;**

**La Présidente** indique que l'ordre du jour prévoit l'élection du président de la commission Développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective, poste vacant à la suite du changement de désignation au sein de l'U2P. Il est précisé que tous ont été rendus destinataires des textes relatifs aux modalités d'élection des membres du Bureau et assure que le matériel de vote est disponible.

**La Présidente** appelle donc les candidatures, seul André ANGELETTI se déclare candidat.

**Christian NOVELLA** prend la parole et indique déplorer qu'une nouvelle fois, l'information ne se découvre qu'au dernier moment.

**La Présidente** objecte que Louise NICOLAI remplacée, la candidature à la présidence du Développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective semble de fait. Elle ajoute que lors des commissions qui se sont déroulées durant le mois de janvier, Patrick MIAS assistait déjà aux réunions et conclut que le remplacement de Louise NICOLAI avait été annoncé lors de la séance du 13 décembre dernier.

**La Présidente** revient à l'ordre du jour et s'enquiert d'autres éventuelles candidatures ; dans la mesure où il n'y a pas d'autres candidats, André ANGELETTI, en application de l'article 4.5 du règlement intérieur est proclamé président de la commission du Développement économique tourisme, affaires sociales, emploi et prospective.

**André ANGELETTI** remercie ses collègues pour leur confiance renouvelée.

**2/ Projet de procès-verbal du mardi 13 décembre 2022 ;**

**La Présidente** interroge les Conseillers quant à leur prise de connaissance du document.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet de procès-verbal au vote :

**Votants : 49**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 49

Le procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 13 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*

### 3/ Examen des projets relatifs à la saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif ;

**2.1-Projet d'avis 2023-01 relatif à la Politique culturelle de la Collectivité de Corse : vers une nouvelle stratégie dans une perspective d'autonomie : bilan et perspectives** ; rapporteur Pat O'BINE pour la commission « Azzione culturale, patrimoine et audiovisuel ».

Madame le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Pat O'BINE pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

**Patrick SALVATORINI** sollicite que la ligne 106 relative à la mise en exergue des différents secteurs énumérés, soit remplacée plus globalement par les arts de la scène ou du spectacle vivant, car il y a en Corse des créateurs et pas seulement des arts polyphoniques.

**La Présidente** interroge Patrick SALVATORINI sur son souhait de substituer cette mention ou de la compléter.

**Patrick SALVATORINI** agréé le principe de compléter les secteurs énoncés.

**François CASABIANCA** remarque que sur le début de l'avis, il est souhaité que la réflexion sur l'Uparata Culturali se poursuive or, il pense qu'il conviendrait, probablement au regard des difficultés qui se profilent quant à la création de cet outil, de s'interroger, d'une part, sur la motivation de cette étude (est-ce une initiative de la Collectivité de Corse en réaction ?) ; d'autre part, sur la participation du CESEC afin de parvenir à une logique de cohérence sur le résultat de l'étude, qui confirmerait la lacune de cette interface.

Il estime l'avis constructif tout en affirmant que les problèmes avaient déjà été identifiés par le CESECC, ainsi que les solutions proposées.

**La Présidente** confirme la bonne analyse de François CASABIANCA notamment en termes d'alertes sur les différentes problématiques rencontrées avec l'ensemble des acteurs culturels (cf. règlements des aides...).

En effet, ce document d'Uparata Culturali qui répondait à des problématiques soulevées par les acteurs de terrain, constitue une étude certes empirique, mais qui n'a pas vocation à vouloir se prétendre une étude diagnostic nonobstant qui constate les manques : ce qui a eu pour conséquence que la Collectivité repense sa politique culturelle et choisisse de faire appel à des bureaux d'études spécialisés. De surcroit, elle considère qu'aucune décision définitive ne sera prise avant la restitution de l'étude, soit d'ici 2 ans : toutefois, elle précise qu'il a été demandé à la Conseillère Exécutive de proroger les discussions avec la Direction de la Culture dans lesquelles la co-construction et la concertation doivent être de mise pour continuer à affiner le projet « d'Uparata Culturali » afin de démontrer l'utilité et la nécessité de cette interface -à plusieurs missions- avec le monde culturel.

**Christian ANDREANI** estime que le travail élaboré jusqu'à présent, démontre que l'ingénierie est indispensable : le projet tel que Bastia-Corsica 2028 en est l'exemple même car il constitue l'occasion de tester les problématiques liées à l'ingénierie culturelle, mais pas seulement puisque d'autres domaines sont concernés comme le mieux vivre, les transports, l'aménagement urbain ou l'environnement ; ainsi il revient au CESECC d'être ferme et déterminé dans ses revendications.

**Jean-Pierre SAVELLI** se déclare optimiste quant à ce projet, d'abord parce que l'Uparata Culturali est citée dans le 1<sup>er</sup> paragraphe du document, mais aussi parce que l'Observatoire de la Culture de Grenoble qui sera vraisemblablement chargé de l'étude, a déjà préconisé ce genre de structure ; néanmoins au regard du calendrier, il souhaite que l'Uparata Culturali soit à l'ordre du jour de la 1<sup>ère</sup> année de l'étude, car cela correspond à la période du mandat des conseillers au CESECC

**Pat O'BINE** précise à l'intention de Jean-Pierre SAVELLI que la 1<sup>ère</sup> année de l'étude sera dédiée aux bilans, elle indique être d'accord avec la modification sollicitée par Patrick SALVATORINI néanmoins, la seule mention de « spectacle vivant » ne conviendrait pas, elle suggère d'y adjoindre la danse, la musique, le théâtre contemporain et le théâtre en langue corse.

**La Présidente** en réponse à Jean-Pierre SAVELLI estime qu'il serait préjudiciable de solliciter l'étude de l'Uparata Culturali la première année, cela n'aurait pas de sens réel et se révélerait problématique au regard de l'objet même de l'étude qui consiste en un diagnostic et des perspectives sur l'ensemble des politiques publiques pour mieux prendre en compte l'ensemble des demandes des acteurs culturels et des réalités. En effet, l'objectif de cette étude est d'analyser ce qui a été fait depuis 20 ans suite à la décentralisation, et constater comment la Collectivité de Corse, cheffe de file de la politique culturelle, a influé sur le monde artistique et culturel de l'Île.

En revanche, si Bastia se trouve dans la première liste pour être retenue Capitale européenne de la Culture en 2028, une préfiguration de l'outil aurait été utile pendant les quatre années, pour accompagner la dynamique insufflée par ce projet.

Enfin, la forme juridique de l'outil ne saurait être définie avant le rendu définitif de l'étude (association, instance régionale ?). Il faut donc continuer à œuvrer dans le même sens, à convaincre quant à la nécessité de faire évoluer certaines dimensions de la politique culturelle.

**Jean-Pierre GODINAT** s'estime pour sa part, en général, pragmatique, cependant les réponses obtenues quant au budget de la culture, qui ne serait pas en baisse alors qu'il serait prévu d'aider les associations au même niveau qu'au préalable, l'interpellent notamment quant aux capacités réelles d'intervention si l'activité était plus soutenue.

En outre, il s'interroge aussi sur le délai de 2 ans qui est annoncé, et en parallèle, les besoins des associations culturelles avec la politique de maintien du taux de l'aide mais sans expansion possible. Il conclut en indiquant avoir posé cette question, pour laquelle il n'a pas reçu de réponse notamment s'agissant de l'augmentation des budgets culturels futurs.

**La Présidente** indique que ce point a été signalé dans le projet d'avis, afin que les différentes aides allouées tant pour l'étude que pour le projet Bastia-Corsica 2028, n'obèrent pas le budget de la Culture bien que la Conseillère exécutive ait mentionné la nécessité des budgets contraints tout en s'engageant à être vigilante. La Présidente préconise une attention accrue lors de l'examen du Budget Primitif.

**Jean-Pierre GIUDICELLI** note que le projet est reporté aux calendes grecques et ce qui était au départ, une volonté d'un projet et d'un schéma identitaires se retrouve à être par la volonté de la Collectivité de Corse, à la remorque de cabinets d'études extérieurs et qui plus est onéreux : il estime que les acteurs locaux peuvent largement s'emparer des problématiques rencontrées au quotidien et élaborer eux-mêmes cet outil.

**Christian NOVELLA** stipule que dans le cadre de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) il était question que les collectivités publiques soient obligées de s'emparer de la Culture, les Députés y ont mis un veto pour finalement qu'aucune obligation ne soit actée et que la Culture ne soit envisagée qu'en fonction du budget disponible.

**La Présidente** souligne que la décentralisation a confié en 2002, l'ensemble des prérogatives de la DRAC et du ministère de la Culture à la Collectivité Territoriale de Corse, elle ajoute que le fait d'être chef de file et de devoir mettre en place les orientations et les actions pour le développement artistique et culturel du territoire implique que cela ne soit pas une variable d'ajustement ou même une question secondaire par rapport aux contraintes budgétaires évoquées, le cas de figure est différent.

De plus, il n'y a pas d'antinomie à définir l'élaboration d'un schéma culturel et porter un regard extérieur pour une vision nouvelle avec l'expérience : les deux sont complémentaires, et il faudra en tirer un bénéfice au service de l'art et de la culture en Corse.

**La Présidente** propose de soumettre le projet d'amendement sollicité par Patrick SALVATORINI.

**Christian ANDREANI** interroge la Présidente sur la mention « formation musique traditionnelle » car l'importance de l'aspect formation a été pointé, cela sous-tend des projets tels que celui de Cantu in Paghjella, projet UNESCO en sursis depuis quelques années, alors que la Corse pourrait exister à l'extérieur. Pour lui, l'impasse sur la formation ne peut être faite : il s'agit d'un aspect important parce que cela représente un creuset que toutes les régions d'Europe ont à cœur.

**La Présidente** agréee la modification de Christian ANDREANI, et insiste sur l'objet de l'étude qui est que tous les secteurs sans exception, soient étudiés.

Puis, **la Présidente** soumet le projet d'amendement sollicité par Patrick SALVATORINI :

*« Le CESECC suggère de mettre davantage en exergue des secteurs relevant des arts plastiques, du spectacle vivant (théâtre, danse, musique, chant, arts contemporains) et de la formation, notamment dans le secteur de la musique traditionnelle »*

**Votants : 49**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 49

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Puis, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

**Votants : 49**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 49

**Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis 2023-01.**

**2.2- Projet d'avis 2023-02 relatif au Débat sur les Orientations Budgétaires de la Collectivité de Corse 2023** ; rapporteur Denis LUCIANI pour la commission « Finances, suivi et évaluation des politiques publiques » ELARGIE A TOUS.

Arrivée de Monsieur Marcel SANTINI. Sans changement sur le nombre de votants. Le pouvoir confié en début de séance à Michele BIAGGI tombe.

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Denis LUCIANI pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

**Hélène DUBREUIL-VECCHI** sollicite, s'agissant du dernier paragraphe inhérent à l'aide alimentaire des scolaires, une mention relative à la tarification.

**Denis LUCIANI** confirme que c'est ce qui est fait actuellement.

**Jean-Pierre CLEMENTI** informe que cette année, contrairement aux années précédentes, et conformément à une décision de l'Assemblée de Corse les tarifs des cantines n'ont pas été augmentés.

**Christian NOVELLA** estime qu'il s'agit-là d'un très bon avis, toutefois il y a une très grande inquiétude au regard des déclarations d'intention et les pratiques réelles : un point de non-retour a été franchi notamment au niveau de la préservation de l'environnement, principale source d'économie de la Corse, en soulignant que malgré les intentions, qui sont louables, en réalité il n'y a aucune application sur le terrain.

Par conséquent, au nom de l'association U LEVANTE, il s'abstiendra sur le vote.

**Jean DAL COLLETO** évoque l'enseignement de la langue corse à l'extérieur de l'île, thématique pourtant discutée en commission mais qui ne figure pas à l'avis : il propose une rédaction en ce sens, qui pourrait être à la ligne 181 :

*« Le soutien important de la Collectivité [...] (enseignement immersif, bilinguisme, enseignement extensif et enseignement à l'extérieur de l'île). »*

Il revient sur les effets de la réforme BLANQUER de 2018, qui a généré une baisse drastique du nombre d'élèves en langue corse.

**Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI** s'interroge sur la politique d'ingénierie de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (OEHC) seul Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) qui se trouve en grande difficulté financière alors qu'il pourrait permettre de rapporter à la Collectivité de Corse des marchés et générer des recettes. Interrogation également quant à la politique salariale avec des recrutements, notamment à l'Office des Transports de la Corse (OTC) qui comptait en 2018 9 salariés, nombre porté à 20 aujourd'hui.

**Patrice BOSSART** confirme que les difficultés de l'ensemble des offices ont été évoquées sans forcément être retranscrites, même s'il n'a pas fait un long débat en effet cela pourrait être retranscrit dans un amendement au regard de la question de l'avenir des offices à moyen terme.

**La Présidente** demande à Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI de rédiger un amendement en ce sens.

Puis, la Présidente soumet le projet d'amendement sollicité par Jean DAL COLLETO :

**Votants : 49**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 49

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Amendement d'Hélène DUBREUIL-VECCHI (I.200) mis aux voix :

**Votants : 49**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 49

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Puis, **la Présidente** soumet le projet d'amendement sollicité par Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, à la ligne 102 :

*« Concernant les agences et offices et l'OEHC en particulier, ce dernier, aujourd'hui en grande difficulté financière, est le seul EPIC susceptible de générer des recettes s'il avait une ingénierie efficiente et une véritable politique économique. »*

**Votants : 49**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 49

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

**Votants : 49**

NPAV : 0

Abstention : 3 (*Jean-Pierre GODINAT, Rosine MONDOLONI, Christian NOVELLA*)

Contre : 0

Pour : 46

**Denis LUCIANI** s'étonne sans faire de polémique, du vote exprimé par Monsieur NOVELLA, alors même qu'il a contribué à la rédaction du projet d'avis par des contributions complémentaires à l'issue de la réunion de la commission ; il considère cela comme contradiction, notamment quant au travail effectué.

**Christian NOVELLA** s'explique en reconnaissant qu'il s'agit d'un très bon avis mais selon lui, la politique de la Collectivité de Corse n'est pas appliquée lors des différents conseils ou comité de gestion ; ainsi c'est la seule façon de s'opposer au massacre de l'environnement.

**La Présidente** relève le paradoxe : s'abstenir sur l'avis mais pas sur le rapport.

**Hyacinthe CHOURY** estime que pour réagir sur un rapport, en sus de l'avis, une motion peut aussi être proposée : c'est là, selon lui, un acte fort.

**La Présidente** conclut sur la liberté de chacun quant à disposer de ses positions et opinions.

**Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2023-02.**

\*\*\*

**4/Cadre à la réflexion « statut d'autonomie » ;**

**La Présidente** rappelle la tenue du séminaire du mois d'août dernier, où une réflexion collective a été actée quant à la question institutionnelle. Elle procède à un rappel de la méthode, la situation de latence actuelle et le contexte en évoquant les différents anniversaires qui approchent à savoir, les 25 ans de l'assassinat du préfet Claude ERIGNAC, la 1<sup>ère</sup> année de l'agression meurtrière d'Yvan COLONNA, qui vont contribuer à rendre la période complexe. Elle complète en y ajoutant le contexte compliqué de l'attente liée aux situations d'Alain FERRANDI et Pierre

ALESSANDRI, car les discussions doivent reprendre, et il y a urgence à ce qu'elles le soient dans un climat apaisé ; toutefois, dans l'attente de précisions, il faut poursuivre le travail déjà engagé. Cette 1<sup>ère</sup> étape soumise aujourd'hui à validation est le fruit de 4 séances de travail réalisées en format séminaire afin que chacun puisse participer à ce travail d'analyse, de réflexion et de propositions en sachant que :

➤ Dans un premier temps, il s'agit d'un adossement aux travaux de Cambià u campà pour changer de paradigme et de modèle de développement en matière de production et de consommation, en se donnant les moyens pour la Corse de son émancipation et de la capacité à maîtriser son destin (cf. modification institutionnelle en discussion) ;

➤ L'orientation choisie est l'évaluation de ce qui peut être fait à droit constant et ce qui ne peut être entrepris et qui nécessite une réflexion sur une éventuelle avancée institutionnelle.

**La Présidente** remercie l'équipe administrative qui a été chargée de la synthèse de ces 4 réunions qui se sont tenues.

Aujourd'hui ce document n'est que provisoire, et c'est en travaillant qu'il prendra sa forme définitive ; par conséquent, il faut débiter par la demande de la plupart des conseillers, à savoir, des auditions de spécialistes en matière fiscale et juridique, dans un temps relativement court.

Puis **la Présidente** cède la parole aux Conseillers.

**Jean-Pierre SAVELLI** s'enquiert d'éventuels experts en matière économique ainsi qu'en matière de développement de société, qui pourraient être de bons exemples et avec lesquels il conviendrait d'échanger.

**La Présidente** agrée le principe de faire appel à des experts extérieurs lorsque la demande sera justifiée, nonobstant les premiers domaines identifiés restent la fiscalité et le juridique.

**Michelle BIAGGI** salue le travail effectué et souhaite au vu de la prégnance de la question, mettre le social au cœur des discussions sans le réserver exclusivement au CESECC. Or à l'avenir, du côté de son syndicat, elle affirme travailler d'une façon différente car pour l'heure, cela semble une reprise du « Cambià u campà ».

**La Présidente** considère toutes les contributions comme les bienvenues, car elles nourrissent les différents débats, elle reconnaît que pour l'heure, seul le constat a été effectué, d'où le premier lieu des thématiques choisies ; néanmoins, elle pose l'objectif de mettre en regard les préconisations et l'évolution institutionnelle avec l'éventualité de transfert de compétences et de moyens.

**Denis LUCIANI** indique qu'il s'agit là du début d'un vaste chantier, qu'il faut décliner et définir en objectifs avec les capacités juridiques et financières qui pourraient être dévolues à ces compétences : c'est un projet d'avenir pour les nouvelles générations et un apprentissage de la responsabilité. Aujourd'hui la Corse a moins de compétence que certaines régions européennes (Catalogne ou Pays-Basque), moins de compétence que des régions comme la Sicile ou la Sardaigne, et moins de compétences qu'un Lander allemand ou une région italienne classique : cela démontre l'ampleur du chantier.

Il va falloir élaborer ces deux parties : possibilités à droit constant et transferts financiers correspondants.

En outre, il y a aussi une dimension d'enjeu de se réinscrire dans des rapports internationaux, européens et méditerranéens, dimension importante dans le nouveau statut d'autonomie : c'est la raison pour laquelle, ce dernier ne peut être que *sui generis*.

**La Présidente** confirme qu'une nouvelle réunion en format séminaire, sur le sujet sera organisée pour ouvrir des pistes de réflexion. En outre, des rencontres avec les régions autonomes et l'Italie

seront organisées, ainsi qu'avec la commission des Îles de l'Europe pour obtenir des éléments d'appréciation, afin que le maximum d'informations vienne nourrir le document et de s'y adjoindre des experts pour nourrir cette réflexion.

**François CASABIANCA** remarque que le document actuel est très hétérogène, en effet certaines parties sont prérédigées et étoffées et d'autres moins, à peine listées. Selon lui, une méthode claire est à définir pour réduire cette hétérogénéité progressivement et ainsi aboutir à un document équilibré.

Deux points sont à réellement à soulever :

- D'une part sur la gouvernance car il doit y avoir des points de vigilances autour des acquis sociaux exprimés de façon très forte qui doivent générer des équilibres autour des questions de gestion patrimoniale des ressources et environnement, la gestion de ces 2 piliers (social et environnemental) doit être mise en avant dans les travaux futurs.

Aussi, il propose pour assumer ces responsabilités à venir, de mettre en avant des acteurs plus responsables donc une subsidiarité réelle et un Etat garant qui mettrait des gardes fous aux bons endroits : c'est un équilibre important à mettre en place pour la suite.

- De plus, la question agricole reste insuffisamment traitée car l'autonomie permettrait de s'en saisir de façon adaptée aux situations locales, en tous cas plus que les règlements européens ne l'imposent aujourd'hui : il y a une occasion de prendre en main le futur agricole de la Corse ; et il appartient au CESECC de s'en saisir.

**La Présidente** estime qu'il s'agit d'une 1<sup>ère</sup> étape où des éléments de proposition -qui méritent bien entendu d'être approfondis- sont posés. De plus, des thématiques vont être proposées par la Collectivité de Corse et le gouvernement, le CESEC devra se situer, si toutefois il est associé aux travaux. Pour l'heure, le document ne constitue qu'une restitution synthétique et est en effet hétérogène mais il vise à être approfondi et équilibré : le social et l'environnement restent bien entendu des thèmes de prédilection, qui seront assortis de l'expertise des professionnels sollicités.

**Par conséquent, la Présidente** propose que le Conseil se prononce sur le contenu de cette note qui restitue l'ensemble des travaux effectués jusqu'à présent et qui annonce une deuxième phase de travail à travers un certain nombre de séminaires sur des thématiques plus précises.

**Dominique PELLEGRIN** à l'instar de Fabien MINEO lors du séminaire, confirme l'accord sur le calendrier scolaire au niveau de l'éducation et de la formation, mais demeure fermement opposée aux transferts des personnels, sachant que ces derniers ne sont même pas consultés ; en l'état, il n'est pas envisageable de donner un accord favorable au contenu de ce projet.

**La Présidente** remercie Dominique PELLEGRIN, indique qu'en effet ce sujet est en discussion et qu'aucune position n'a été retenue par le CESECC et du reste le document (page 22) précise que la réflexion engagée devra impliquer une concertation avec les parties prenantes ; ce sont des points soumis à appréciation, et malgré l'obligation légale de consultation des personnels, la Présidente propose l'insertion de la mention suivante :

*« ...engager une réflexion en y associant l'ensemble des parties prenantes. »*

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet cette proposition au vote :

**Votants : 49**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 49

La proposition de cadre à la réflexion sur le statut d'autonomie est adoptée à l'unanimité.

Puis, **la Présidente** informe l'Assemblée de l'examen de deux motions.

- La 1<sup>ère</sup> déposée par l'intersyndicale CFDT-CGT-CFE CGC-FO-FSU-STC-UNSA ayant pour objet la réforme des retraites engagées par le gouvernement.

**Patrice BOSSART** en fait lecture :

*« Considérant que jeudi 19 janvier, des milliers de travailleuses et travailleurs Corses se sont mobilisé-es, mis en grève et/ou ont manifesté, dans le public comme dans le privé, contre la réforme des retraites du gouvernement.*

*Considérant qu'ils aspirent à partir à la retraite en bonne santé, et avec un niveau de retraite qui permette de vivre dignement.*

*Considérant qu'en Corse, où les bases salariales dans le secteur privé, sont aux alentours du Smic, garantir une pension de retraite à 85% du Smic pour une carrière complète, est erroné.*

*Considérant qu'en Corse les séniors ont toutes les difficultés à être maintenus dans l'emploi. Pour information, il y a plus de 4000 chômeurs de + de 55 ans sur notre île ;*

*Considérant qu'ainsi cette réforme accentuerait la paupérisation de cette tranche d'âge et particulièrement les femmes (connaissant souvent des carrières hachées, à temps partiel contraint, et que c'est donc illusoire de croire qu'elles pourront partir à taux plein, même à 67 ans) ; que le même constat peut être dressé pour les travailleurs saisonniers, nombreux sur notre île et pour les salarié-es des TPE, représentant 95% du tissu économique.*

*L'ensemble des organisations syndicales :*

- *Rappelle comme fondamentales les mobilisations à venir sous leurs différentes formes ;*
- *Réaffirme son opposition à la réforme présentée par le Gouvernement ainsi que sa détermination à avoir un système de retraite juste, financé également et notamment par un autre partage des richesses.*

*Aussi, en fonction des informations qui précèdent, portées à l'attention du CESEC de Corse par l'intersyndicale susvisée ;*

#### **LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE**

*En sa qualité de représentant de la société civile organisée, par la présente, fait action de relai actif des informations portées par l'intersyndicale. »*

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet ce projet de motion au vote :

#### **Votants : 49**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 49

La motion relative à la réforme des retraites engagées par le gouvernement est adoptée à l'unanimité.

- La deuxième motion présentée par le STC relative au maintien de la maternité à la clinique de l'Ospedale.

**Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI** déclare en préambule, que l'Agence Régionale de Santé de la Corse a décidé de fermer deux maternités : celle de la clinique Maymard à Bastia et la Clinique de l'Ospedale à Porto-Vecchio, où il y a de plus en plus d'habitants.

Le projet de l'ARS interroge dans le sens où il serait souhaité que les accouchements soient programmés, donc les accouchements naturels ne seraient plus possibles. Elle porte à la connaissance de l'assemblée qu'un collectif est en cours de constitution et qu'une conférence de presse sera organisée dimanche 29 janvier, où il sera demandé le maintien de la maternité dans la région, ainsi que le syndicat STC présent au sein de la Clinique de l'Ospedale, et les différents groupes politiques de l'Assemblée de Corse.

Puis elle fait lecture de ladite motion :

*« Considérant l'éloignement de plus de 2h 30 (en moyenne) de trajet pour se rendre à la maternité la plus proche ;*

*Considérant l'incertitude quant à la disponibilité et les délais d'évacuation sanitaires ;*

*Considérant les risques d'accouchement inopinés sur les routes ou à domicile, au mieux ;*

*Considérant la régression de l'offre de soins sur notre territoire en matière prénatale dans l'extrême sud de la Corse malgré l'augmentation du flux de population.*

#### LE CESEC DE CORSE

*DEMANDE à l'ARS de Corse le MAINTIEN de la maternité à la clinique de l'OSPEDALE afin de garantir la sécurité, les soins et l'accueil des futures mamans et bébés. »*

**La Présidente** remercie Marie-Désirée MARCELLINI et soutient cette motion, qui va dans le sens de la nécessité des services publics au plus près des territoires et des habitants, puis elle soumet ce projet de motion au vote :

**Votants : 49**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 49

La motion relative au maintien de la maternité à la clinique de l'Ospedale, est adoptée à l'unanimité.

\*\*\*

#### **5/Questions diverses :**

**La Présidente** annonce l'organisation :

- à la suite des travaux de la session de mars 2021 inhérente aux dérives mafieuses,
- à la suite de la participation à la journée du 18 novembre organisée par l'Assemblée de Corse en session extraordinaire,
- à la suite de la résolution adoptée à l'unanimité en décembre dernier,

d'une journée en séminaire qui se tiendra jeudi 2 février à l'Université de Corse à Corte où les 2 collectifs anti-mafia et la Ligue des droits de l'Homme seront auditionnés, comme convenu collectivement.

Ces travaux de réflexion sont importants, du reste, la Collectivité de Corse remet en place à compter de janvier 2023, un cycle de rencontres, assorti d'un rapport d'information présenté à la session de décembre de l'Assemblée de Corse, qui précise les modalités de travail collectif puisque lors de la réunion du 18 novembre il avait été acté que le CESECC participerait à la conférence des Présidents et la commission permanente en charge d'organiser les rencontres, ateliers, débats, audition d'experts.

Cette commission permanente confirmée dans son rôle d'interface, devra désigner 2 élus/groupe et par thèmes qui siègeront dans les ateliers.

Le CESECC devra aussi désigner 1 conseiller/thème afin qu'il soit partie prenante de la Commission permanente, désignée pour organiser cette réflexion collective. Une restitution aura lieu lors de chaque session de l'Assemblée de Corse : il reviendra au CESECC de désigner son représentant, soit un membre/thème.

Dans la 1<sup>ère</sup> restitution des travaux, il avait été envisagé avec l'Assemblée di a Giuventu de travailler en commun, sous des angles approfondis. Ce sont des questions qui seront à l'ordre du jour lors de la journée du 2 février.

**Jean-Pierre SAVELLI** s'interroge s'agissant des mauvaises conditions météorologiques du jour et de la date retenue pour le séminaire, de l'éventuelle organisation des travaux en lien avec les horaires du train.

**La Présidente** indique que l'horaire retenu pour le début de la réunion à Corte est 10h, ce qui permettrait à ceux qui le souhaitent d'utiliser le transport ferroviaire.

**Denis LUCIANI** pour sa part, revient sur la motion relative à la situation de la clinique de l'Ospedale et fait le lien avec le statut d'autonomie puisque cela fait partie des compétences à transférer, et qui pourrait éviter ce genre d'écueil.

**La Présidente** confirme que le document est à propos, puisqu'il indique qu'il est nécessaire de réduire l'ensemble des dépendances et d'avoir une capacité de maîtriser son destin et dans le domaine sanitaire en particulier, préconise la création d'une Agence Régionale de la Santé Corse.

Pour conclure, **la Présidente** indique que l'association CESER de France, lieu d'échanges qui rassemble les Présidents de CESER et dont elle est vice-présidente, vient d'élire son nouveau Président et pour la première fois, il est issu de l'Outre-mer puisque c'est le Président du CESER Ile de la Réunion qui a été élu, Dominique VIENNE. Il s'agit d'un signal fort envoyé par CESER de France qui démontre qu'il n'y aucune différence entre les territoires, et qu'il convient de les traiter d'égale manière afin qu'ils aient les moyens de leur développement et ainsi la maîtrise de leur destin.

A ce titre, un groupe de travail qui réunit l'ensemble des CESER d'Outre-mer et le CESEC de Corse, a été mis en place et oeuvre à la rédaction d'un courrier commun repris à son compte par CESER de France, destiné au gouvernement visant à la prise en compte de la parole des sociétés civiles organisées dans le cadre des négociations futures afin d'obtenir une place légitime au sein des discussions qui auront lieu avec le gouvernement.

\*\*\*

**La Présidente** remercie l'ensemble des Conseillers pour leur participation, souligne la qualité du travail de tous : Conseillers, équipe administrative et technique, avant de clore les débats et lever la séance à 13h.

## **ANNEXES**

- Projet d'avis 2023-01 ;
- Projet d'avis 2023-02.

**PRUGETTU D' AVISU CESEC 2023-01<sup>1</sup>**  
**PROJET AVIS CESEC 2023-01**

*Relatif à la*  
*Rilativu à a*

**Politique culturelle de la Collectivité de Corse : vers une nouvelle stratégie dans une perspective d'autonomie : bilan et perspectives**

***Pulitica culturale di a Cullettività di Corsica : Autonomia è strategia nova : bilanciù è prospettive***

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

*Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

**Vu** la lettre de saisine du 12 janvier 2023 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la **Politique culturelle de la Collectivité de Corse : vers une nouvelle stratégie dans une perspective d'autonomie : bilan et perspectives ;**

*Vistu a lettera di presentazione di u 12 di ghjinnaghju di u 2023 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a Pulitica culturale di a Cullettività di Corsica : Autonomia è strategia nova : bilanciù è prospettive ;*

Après avoir entendu, Madame la conseillère exécutive Antonia Luciani, Madame Andrée Gouth-Grimaldi, directrice de la culture ;

**Sur rapport de Pat O'BINE**, pour la commission « Azzione culturale, audiovisuel et Patrimoine » ;

*À nant'à u raportu di Pat O'BINE , per a cummissione « azzione culturale, audiuisivu è patrimoniu »*

---

<sup>1</sup>

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,  
Réuni en séance plénière le 24 janvier 2023, à Ajaccio  
Prononce l'avis suivant**

***U Cunsigliu Ecunomicu, Sicial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica  
Adunitu in seduta pienaria u 24 di ghjinnaghju di u 2023, in Aiacciu  
Prununzia l'avisu chì seguita***

Depuis la mise en place de la loi de décentralisation de 2002, la collectivité territoriale de Corse est devenue cheffe de file en matière culturelle : elle définit les orientations et met en œuvre des dispositifs nécessaires au développement culturel et artistique de l'île.

Les récentes crises (sanitaire, climatique) ainsi que le contexte particulier de la Corse (candidature Bastia Corsica, capitale européenne de la Culture 2028, négociations en cours pour une évolution institutionnelle) conduisent à réinterroger cette politique publique pour lui donner une nouvelle impulsion.

Après 20 années de décentralisation où la grande majorité des compétences du ministère de la Culture (via la DRAC de Corse) ont été transférées à la collectivité territoriale, un bilan de l'action publique sera de nature à permettre de mieux répondre aux besoins du milieu artistique et culturel et aux attentes des populations.

Pour élaborer un état des lieux et un diagnostic objectif, la collectivité de Corse souhaite lancer un marché public, pour que des études soient menées par des organismes spécialisés. L'étude d'évaluation se déroulera en 2 phases : Dans un premier temps, il s'agira de réaliser l'état des lieux et d'en tirer des enseignements. Cette phase se déroulera sur un an et mobilisera plusieurs méthodes : entretiens auprès de personnes ressources, collecte et analyse de données et mise en place d'un comité de pilotage.

A l'issue de cette étape, une deuxième phase qui s'inscrit dans une perspective d'élaboration de dispositifs de coopération et de co-construction, permettant de « susciter de nouvelles façons de travailler ensemble » (relations à repenser Etat/CDC/Services /acteurs) et de mieux adapter « les cadres et modes d'actions de la politique culturelle aux regards des nouveaux enjeux ». Cette phase du travail sera axée autour d'une analyse partagée des résultats de l'enquête, de veille et de la recherche de « cas inspirants », de la conception de dispositifs de coopération entre la Collectivité de Corse et les acteurs de terrain (acteurs culturels et communes et leurs groupements).

Ces travaux devront déboucher sur l'organisation de débats territoriaux - deuxième étude dite de consultation publique - qui sera précédée par une troisième : étude qualitative préalable sur les pratiques culturelles des corses avec un focus particulier sur la jeunesse. Ces débats auront pour objectif de déployer la politique culturelle dans le cadre d'une approche territorialisée en lien avec les contrats de territoire portés par la Collectivité de Corse et déclinés dans un projet culturel de territoire ainsi que de mobiliser l'ensemble des acteurs sur les nouveaux enjeux de ce domaine.

Afin de mener à bien cette démarche, un budget de 115 000 € est prévu sur les exercices budgétaires 2023 et 2024.

**Le CESECC salue** cette initiative qui permettra une évaluation précise de l'action publique, mettant à disposition un état des lieux, pointant les évolutions positives du paysage mais également les éventuels manques à combler, les pistes d'amélioration possibles, et proposant un accompagnement de la Collectivité de Corse dans la mise en place de nouveaux cadres adaptés au contexte actuel.

**Le CESECC** toutefois, comprenant les contraintes, **considère** que le long délai d'étude de 2 ans ne doit pas interrompre le travail mené pour continuer à faire évoluer la politique culturelle de la Collectivité de Corse en fonction des urgences repérées, et **souhaite** voir conforter la concertation déjà engagée avec le CESECC, en particulier autour du projet Uparata Culturali

**Le CESECC souhaite** être sollicité, dans le cadre de l'étude tant es qualité que par l'intermédiaire de ceux de ses membres qui représentent le monde culturel et **demande** à faire partie du COPIL qui sera mis en place.

**Le CESECC attire l'attention** sur l'importance du coût des études et sur le fait que son imputation budgétaire ne doit pas se faire au détriment des dispositifs d'aides prévus par le règlement des aides à destination des acteurs culturels.

**Le CESECC se propose** d'apporter une contribution à la rédaction du cahier des charges, compte tenu de sa proximité avec le terrain et les acteurs culturels, elle pourrait ainsi enrichir les pistes de travail identifiées par les services et l'organisme choisi.

**Le CESECC suggère** de mettre davantage en exergue des secteurs **relevant des arts plastiques, du spectacle vivant (théâtre, danse, musique, chant, arts contemporains) et de la formation, notamment dans le secteur de la musique traditionnelle**, ~~tels que les arts plastiques, le théâtre, la danse, la formation en musique traditionnelle corse~~ avec les problématiques spécifiques qu'ils rencontrent, insuffisamment traitées alors qu'ils ont une représentativité et des potentiels importants dans le paysage culturel insulaire.

**Le CESECC s'interroge** sur la nécessité d'un accompagnement par un organisme extérieur pour la réalisation des débats territoriaux qui pourraient, comme l'avaient été les « Attelli di a cultura », être organisés en interne.

**Le CESECC souhaite**, que dans le cadre de cette nouvelle dynamique culturelle soient intégrées les modalités de la loi « liberté de création à l'architecture et patrimoine » dans sa version « modernisation de la protection du patrimoine » qui refonde le partenariat entre les collectivités territoriales, les citoyens, et les associations pour la mise en valeur du patrimoine notamment dans la prise en compte des biens patrimoniaux remarquables au sein des documents d'urbanisme et par création d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur.

**Le CESECC suggère** que la région Corse se rapproche du groupement de travail Européen sur la dimension culturelle du développement durable qui installe la conditionnalité environnementale comme critère de sélection et de valorisation des projets culturels

sachant qu'au niveau national il existe déjà des plans d'actions pour la transition écologique dans les secteurs de l'audiovisuel et de la musique.

**Le CESECC émet** un avis favorable sur ce rapport.

**PRUGETTU D' AVISU CESEC 2023-02'**  
**PROJET AVIS CESEC 2023-02**

*Relatif aux*  
*Rilativu à*

**Orientations Budgétaires de la Collectivité de Corse 2023**

***L'Orientazione Bugettarie di a Cullettività di Corsica 2023***

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;**

**Vu** la lettre de saisine du 13 janvier 2023 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur les **Orientations Budgétaires de la Collectivité de Corse 2023** ;

***Vistu a lettera di presentazione di u 13 di ghjinnaghju di u 2023 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à l'Orientazione Bugettarie di a Cullettività di Corsica 2023 ;***

Après avoir **entendu**, Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse accompagné de Madame Alexandra FOLACCI DGA, Directrice Générale Adjointe en charge de la Prospective, des Finances, des Affaires européennes ;

**Sur rapport de Denis LUCIANI**, pour la commission « Finances, suivi et évaluation des politiques publiques » ;

***À nant'à u raportu di Denis LUCIANI, per a cummissione « finanze, seguitu è valutazione di e pulitiche publiche »***

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,**  
**Réuni en séance plénière le 24 janvier 2023, à Ajaccio**  
**Prononce l'avis suivant**

***U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica  
Adunitu in seduta pienaria u 24 di ghjinnaghju di u 2023, in Aiacciu  
Prununzia l'avisu chì seguita***

Le rapport sur les orientations budgétaires représente une étape récurrente mais stratégique dans le calendrier de la Collectivité de Corse.

L'article L. 4425-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « *dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, le président du conseil exécutif présente à l'Assemblée de Corse un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail* ».

Ce rapport sur les orientations budgétaires constitue le support du débat qui se tient devant l'Assemblée de Corse, en amont de l'adoption du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires 2023 s'organise en deux parties :

- La première est consacrée à la présentation de la trajectoire budgétaire, en l'intégrant dans une vision pluriannuelle, et en soulignant les contraintes structurelles issues de la structure budgétaire de la Collectivité de Corse et l'impérieuse nécessité de la faire évoluer, y compris dans le cadre d'un statut d'autonomie ;
- la deuxième présente de façon synthétique les grandes politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse en 2023, dans une perspective là encore pluriannuelle et les priorités auxquelles il est proposé à l'Assemblée de Corse de souscrire.

**En premier lieu, le CESECC souligne la qualité des discussions et échanges qui se sont tenus avec M. le Président du Conseil Exécutif lors de la présentation de ce DOB en commission « finances, suivi, évaluation des politiques publiques », le temps consacré à la présentation très claire et pédagogique du document ainsi que la qualité du travail effectué par l'administration.**

Le CESECC se félicite :

- **Des nouvelles orientations prises par ce DOB 2023 ; orientations qu'il conviendra de retrouver dans le Budget Primitif (BP) mais aussi sur le plan opérationnel ;**
- **De la volonté exprimée de la part de la Collectivité de Corse d'évoluer vers un changement de modèle économique ;**
- **De la prise en compte, dans les politiques publiques déclinées, des grands enjeux du quotidien des Corses.**

**I/ Relativement à la partie I : « Le Cadre réglementaire et la trajectoire budgétaire 2023-2026 » :**

Le CESECC, note que la Collectivité de Corse entend :

- Recentrer ses investissements sur ses choix stratégiques, en s'assurant d'un retour maximal de chaque euro public investi (définition d'objectifs, y compris contractualisés avec ses partenaires et politique renforcée d'évaluation) ;
- Contenir ses dépenses de fonctionnement, pour préserver ses ratios financiers à moyen et long terme ;
- Dégager des pistes d'optimisation : mutualisation, nettoyage des autorisations de programmes (AP) et des autorisations d'engagement (AE), innovations, élimination des doublons, recherches des marges de manœuvre, où qu'elles se trouvent ;
- Chercher et obtenir de nouvelles recettes (transfert de fiscalité, renforcement des programmations contractualisées avec l'Etat et l'Union Européenne, appel à l'épargne populaire).

LE CESECC entend :

- Le fait que la Collectivité de Corse doive opérer un changement de philosophie et qu'elle sera, compte tenu du contexte général, dans l'obligation de faire des choix stratégiques afin d'être en capacité de maintenir son niveau d'investissement actuel ;
- La volonté de la Collectivité de Corse, relativement à la maîtrise des dépenses de fonctionnement évoquée, de ne pas faire de la masse salariale une variable d'ajustement.

**Concernant les agences et offices et l'OEHC en particulier, ce dernier aujourd'hui en grande difficulté financière, est le seul EPIC susceptible de générer des recettes s'il avait une ingénierie efficiente et une véritable politique économique.**

**II/ Relativement à la partie II : « Les politiques publiques de la Collectivité de Corse : une volonté renforcée d'opérationnalité au service d'une vision stratégique réaffirmée » :**

Le CESECC soutient l'ambition de la collectivité dans sa volonté de changement de modèle économique et de paradigme ; ambition déclinée dans le Document d'Orientations Budgétaires.

Néanmoins, le CESECC apporte les réflexions et commentaires suivants :

**Sur la question environnementale :**

Le CESECC soutient que tout projet financé par la Collectivité de Corse ne devrait pas avoir d'impact négatif sur l'environnement et demande à la Collectivité de Corse de fixer des critères précis de sélection allant dans ce sens.

Le CESECC s'inquiète à nouveau concernant la préservation du patrimoine naturel de la Corse ; patrimoine naturel qui se trouve fortement impacté par un secteur du BTP toujours plus galopant, une artificialisation des sols toujours plus accrue ainsi que par l'absence de documents d'urbanisme au sein de nombreuses communes et de leur incompatibilité avec le PADDUC chez la plupart de celles qui en ont élaborés.

Le CESECC alerte la Collectivité de Corse :

- Sur la problématique des mouillages de bateaux de plaisance et sur l'impact qui en découle sur l'ensemble d'une biodiversité marine, qui ne se résume pas aux herbiers de posidonies, et sur le milieu marin proche du rivage et côtier ;
- Sur l'inadéquation des quotas, fixés à 2000 personnes par jour, concernant les îles LAVEZZI ; quotas dont le volume est bien trop important pour assurer une préservation optimale du site ;
- Sur les pressions et menaces qui peuvent être parfois subis par les citoyens qui alertent et saisissent les entités et/ou juridictions compétentes sur des problématiques environnementales constatées ;
- Sur la grande disparité constatée, au niveau de la gestion de sites naturels désormais confiée administrativement à la collectivité de Corse, quant à l'application vertueuse des politiques publiques ; de grandes différences persistent entre les déclarations d'intentions et la réalité du terrain.

Le CESECC rappelle que si à l'heure actuelle la tendance est de ne concevoir la préservation de l'environnement qu'au travers de la transition écologique, une stricte application des lois déjà existantes serait la meilleure manière de préserver l'environnement.

Le CESECC constate que le rapport soumis ne fait aucune mention du Comité Territorial de la Biodiversité qui est pourtant un outil important aux mains de la Collectivité de Corse.

Enfin, le CESECC souhaite à nouveau qu'une éco-conditionnalité soit présente dans tous les marchés publics et dispositifs émanant de la Collectivité de Corse.

#### Sur la question foncière :

Le CESECC s'étonne que la Commission d'Aménagement Foncier de la Corse, qui doit se mettre en place sous l'autorité de la Collectivité de Corse, ne soit pas évoquée dans le document présenté et qu'elle ne soit toujours pas active et efficiente.

#### Sur l'autonomie alimentaire :

Si le CESECC note avec satisfaction l'orientation stratégique visant à réduire les dépendances alimentaires et à reconquérir le marché intérieur, la corrélation entre ce principe et les déclinaisons opérationnelles envisagées peine néanmoins à ressortir du document ; cela devrait être amélioré et clarifié.

## Sur l'urbanisme

Le CESECC apprécie que l'AUE envisage, dans le cadre du rapport des Corses à leur terre, maîtrise du foncier et lutte contre la spéculation, que la révision du PADDUC inclue le rétablissement de la carte des ESA et l'intégration des lois Elan et climat résilience. Il souhaite avoir des précisions sur la nature du projet de large étude cartographique du territoire insulaire menée pour recueillir des éléments de diagnostic relatifs à la destination des sols.

## Sur le développement économique et infrastructurel :

Le CESECC rappelle le retard important que connaît la Corse en matière économique et structurelle et demande que l'accent soit mis sur ces piliers (réseaux routiers, secteurs des transports, de l'énergie, des déchets etc.) afin de permettre à la Corse de s'émanciper et de s'ouvrir sur l'international.

## Sur les Corses de l'extérieur :

Le CESECC rappelle le vote de l'Assemblée de Corse de mars 2021 envisageant un tarif préférentiel pour les corses de l'extérieur dans le domaine de l'aérien et souligne, qu'à l'heure actuelle, ce dispositif n'est toujours pas effectif.

## Sur la question de la langue et de la politique linguistique :

LE CESECC note avec satisfaction :

- La volonté exprimée par la Collectivité de Corse d'optimiser la politique culturelle ;
- Le soutien important de la Collectivité en faveur de la langue corse et sa volonté de le poursuivre et de l'intensifier dans les années à venir (enseignement immersif, bilinguisme, enseignement extensif et **enseignement à l'extérieur de l'île**).

Concernant l'enseignement immersif « Scola Corsa », le CESECC souligne l'aide importante apportée par la Collectivité de Corse et s'en félicite.

Toutefois, le CESECC alerte sur le fait que le développement de cet enseignement est, à terme, condamné s'il n'y a pas de la part de l'Etat une avancée notable concernant la contractualisation des postes d'enseignants dans ce secteur.

Le CESECC en appelle donc à la Collectivité de Corse afin qu'elle pèse de tout son poids sur ce dossier fondamental pour l'avenir de notre langue.

Enfin, et toujours relativement à la politique linguistique le CESECC s'interroge sur la possibilité de mettre en place un système d'évaluation des actions subventionnées.

## Sur l'enseignement et la formation :

Le CESECC s'inquiète :

- De l'impact qu'auront, à court terme, l'augmentation du coût de l'énergie et de l'inflation sur les établissements scolaires et sur l'enseignement dispensé et demande à

la Collectivité de Corse de prendre en compte cette augmentation des coûts dans sa dotation à destination des établissements ;

- De l'impact qu'aura l'augmentation du coût des denrées alimentaires pour les cantines et restaurants scolaires sur la qualité des repas servis et demande à la Collectivité de Corse de tenir compte de ces augmentations dans la dotation versée afin de maintenir, a minima, **les niveaux de qualité actuel et de tarification actuels.**

Le CESEC de Corse prend acte du rapport relatif aux orientations budgétaires de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023.